

222C2707
FR0010395681-OP027-RA02

16 décembre 2022

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

ALTUR INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Le 6 décembre 2022, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par la société ALTUR INVESTISSEMENT visant ses propres actions en vue d'une réduction de capital non motivée par des pertes (cf. D&I 222C2622 du 6 décembre 2022).

La note d'information de la société ALTUR INVESTISSEMENT (visa n°22-475 du 6 décembre 2022) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées.

Il est précisé que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 15 décembre 2022, a notamment approuvé la résolution nécessaire à la réduction de capital au titre de l'offre publique de rachat d'actions, de sorte que la condition suspensive à la réalisation de l'opération est ainsi levée.

En conséquence, l'offre publique de rachat d'actions sera ouverte¹ **du 19 décembre 2022 au 17 janvier 2023 inclus**.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Article R. 225-154 du code de commerce.